Année: 2022

TAXE DE SÉJOUR POUR LES HÔTELS, RÉSIDENCES TOURISTIQUES, GÎTES ET CHAMBRES D'

<u>Ville</u>	TVA #####	Nombre d'étoiles 4/5 étoiles	0,80 €
concernée :		3 étoiles	0,70 €
		1/2 étoiles et non-classés	0,44 €
		Chambres d'hôtes	0,42 €

Réduction par enfant 0,50 €

		Date de séjour									
Catégories (hôtels/résidences touristiques/gîtes/ chambres d'hôtes)	Etoiles	début	fin	Nombre de nuitées	Nombres de personnes hébergées	Dont moins de 18ans	nersonnes	Nombre de nuitées totales taxées	Taxes de séjour totale à payer HT	Taxes de séjour totale à payer TTC	CALOUIT
			TOTAL								

La taxe de séjour s'applique par personne et par nuitée